

Construction passive

À l'actif de votre bien-être !

Imaginez une maison parfaitement isolée et qui fournit son propre chauffage grâce à la chaleur dégagée par l'intérieur (personnes y habitant, appareils électriques) et celle apportée par le soleil. Cette maison existe. Jean-Claude TREMSAL, président de la Fédération Française de la Construction Passive, nous la présente.

Fédération Française de
la Construction Passive
31 rue de la Vedette
67700 Saverne
Tél. 09 72 34 89 59
www.fedepassif.fr

Qu'est-ce qu'une maison passive ?

Jean-Claude TREMSAL : Une maison passive consomme très peu d'énergie, elle peut donc se passer de tout système de chauffage conventionnel (à contrario des constructions dites réglementaires).

Les consommations d'énergies globales sont plafonnées (y compris l'usage domestique). Pour y parvenir, il est impératif de bâtir un véritable cocon sans fuites d'air parasites.

La notion d'étanchéité y est 4 fois plus stricte que dans une maison respectant la réglementation actuelle (RT 2012). Cela permet de gérer, à travers de larges ouvertures judicieusement implantées, les apports solaires qui couvrent alors, à eux seuls, les deux tiers des besoins en chauffage. Le reste est assuré par l'utilisation des locaux et un apport sur l'air ambiant (VMC double flux) limité à 10W/m². Une maison passive est avant tout un lieu de vie. À ce titre, la qualité de l'air (qui est mesurée), le confort thermique (quantifié par l'absence de phénomène de convection) et le bien-être des occupants (maisons lumineuses et acoustiquement parfaites) sont les objectifs prioritaires du constructeur. Si toutes les techniques de construction sont envisageables (usage du bois, du béton ou de l'acier pour la structure), l'absence de ponts thermiques et la bonne orientation sont, en revanche, non négociables.

Dites-nous en plus sur la Fédération Française de la maison passive ?

Jean-Claude TREMSAL : La Fédération Française de la construction passive est l'association fédérant tous les acteurs de la filière existante sur le territoire national.

Elle compte dans ses rangs des fournisseurs de matériaux, des architectes, des constructeurs, des maîtres d'œuvre et artisans qui, soit travaillent pour la promotion du modèle passif en France, soit facilitent l'usage des techniques pour y parvenir, soit construisent des bâtiments certifiés.

Le bureau est composé de sept membres fondateurs. Son siège est basé à SAVERNE (coordonnées et liens disponibles sur le site www.fedepassif.fr). La fédération compte 50 membres répartis sur le territoire national. Elle assure la promotion, la formation, l'information et les certifications (délivrance de label) relatives à la construction passive.

De quels avantages le client bénéficie-t-il avec ce label ?

Jean-Claude TREMSAL : S'il n'y a pas de reconnaissance des pouvoirs publics et donc d'aides financières directes, le label est une certification qualité du bâtiment visé. Il suit le référentiel du PASSIV'HAUS INSTITUT (PHI) de DAMMSTADT en Allemagne et valide le niveau de performance exact.

Il n'y a pas de données estimatives, toutes les données sont alors fiables et vérifiables par mesure, en temps réel des consommations. Le label "promet" la longévité d'un bâti plus sain pour ses occupants et sobre en énergie.

Le certificat est décerné de manière définitive au vu des consommations énergétiques et du comportement du bâtiment, un appareil de mesures peut être installé à demeure dans le bâtiment passif.

Propos recueillis le 24/10/2013 ■